



Eglises réformées  
Berne-Jura-Soleure

# **Informations**

## **pour l'engagement**

### **de catéchètes professionnels**

## Table des matières

<b>Place et rôle de chacun par rapport à la catéchèse .....</b>	<b>2</b>
<b>Historique et principes de la « nouvelle catéchèse » .....</b>	<b>2</b>
<b>Place et rôle de chacun dans la paroisse par rapport à la catéchèse .....</b>	<b>3</b>
Conseil de paroisse .....	3
Pasteur .....	4
Catéchète professionnel .....	4
Catéchète bénévole .....	5
Accompagnant .....	5
<b>Compétences des catéchètes professionnels .....</b>	<b>6</b>
<b>Sacrements et cultes dans le cadre de la catéchèse : recommandations de la Comcat .....</b>	<b>7</b>
<b>Modalités d'engagement des catéchètes professionnels .....</b>	<b>8</b>
<b>Engagement .....</b>	<b>8</b>
<b>Salaire .....</b>	<b>8</b>
<b>Taux d'occupation .....</b>	<b>8</b>
<b>Cahier des charges .....</b>	<b>8</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>9</b>
<b>Annexe 1 : organigramme .....</b>	<b>9</b>
<b>Annexe 2 : schéma des niveaux d'organisation .....</b>	<b>10</b>
<b>Annexe 3 : calcul du temps de travail selon les lignes directrices pour le travail d'enseignement de l'USBJ.....</b>	<b>10</b>

### Remarque :

Par souci de simplicité, les différentes fonctions sont le plus souvent évoquées au masculin dans ce document (catéchète, pasteur, etc.). Mais il est clair que ces fonctions concernent aussi bien des hommes que des femmes.

# Place et rôle de chacun par rapport à la catéchèse

## *Historique et principes de la « nouvelle catéchèse »*

A côté de l'annonce de l'Évangile (cultes), des actes ecclésiastiques (baptêmes, mariages, services funèbres) et de la diaconie (entraide), l'enseignement ou « catéchèse » a toujours été une des missions importantes de l'Église.

Longtemps, les Églises réformées ont utilisé pour leur catéchèse la manière de faire des réformateurs. Dans un monde (fin du Moyen-Âge) où la question de l'existence de Dieu ne se posait pas, un monde plutôt « trop religieux » que « non religieux », la catéchèse consistait à permettre aux croyants de faire le tri dans toutes les croyances de l'époque. Elle était « doctrinale » dans ce sens qu'elle avait pour objectif de permettre à l'élève de comprendre le monde selon les catégories de la doctrine et de la théologie chrétiennes.

Pour la forme, elle utilisait principalement la méthode « scolaire » des questions – réponses puisqu'elle tenait avant tout à structurer des connaissances religieuses transmises par le cadre familial et social.

Ce type de catéchèse a traversé les siècles jusque dans les années 1970 où l'enseignement religieux traditionnel a de plus en plus été mis en échec par :

- des problèmes de discipline
- le désintérêt des catéchumènes
- la perte de la socialisation religieuse
- l'épuisement du pasteur, « seul » face à sa classe.

Face à cet état de fait, les Églises réformées Berne-Jura-Soleure ont décidé d'instaurer dans les années 90 une nouvelle manière de donner le catéchisme : « la nouvelle catéchèse ». Trois principes ont guidé cette réforme :

- la foi chrétienne n'est pas une somme de vérités ou de dogmes qu'il suffirait d'apprendre : la foi est d'abord recherche de réponses aux grandes questions de la vie et une recherche dans laquelle tous, catéchumènes et enseignants, sont embarqués
  - il s'agit donc de changer de visée pédagogique et d'utiliser en particulier des méthodes actives d'apprentissage
- la catéchèse doit s'adapter à l'âge et aux capacités des catéchumènes
  - il s'agit donc de prendre en compte les apports de la psychologie et de la pédagogie et d'adapter les techniques pédagogiques à l'âge des catéchumènes : la catéchèse se déroule sur les 9 années d'écoles et est divisée en trois grands cycles (1<sup>e</sup> - 4<sup>e</sup> : enfance / 5<sup>e</sup> - 7<sup>e</sup> : pré-adolescence / 8<sup>e</sup> - 9<sup>e</sup> : adolescence) ayant chacun leurs objectifs et méthodes
- les questions de foi ne sont pas l'apanage du pasteur seul, mais une recherche de sens faite par « une communauté de chercheurs »
  - il s'agit donc de créer des équipes de catéchètes laïcs et bénévoles qui donneront la catéchèse avec le pasteur et il s'agit de leur donner les moyens de le faire : leur offrir une formation de catéchète.

Suite aux restrictions budgétaires et à la suppression de plusieurs postes de pasteur, le besoin d'avoir des catéchètes professionnels s'est fait sentir. Si la participation de bénévoles à la catéchèse a permis un renouveau dans les paroisses, il est difficile de demander à ces personnes un investissement supplémentaire en temps.

Une première formation pour catéchètes professionnels (formation sur trois ans) a donc débuté dans notre région en 2005. Dix catéchètes ont suivi cette formation. Une deuxième formation a eu lieu de 2011 à 2014 : six catéchètes ont obtenu leur diplôme. Une nouvelle formation a commencé en 2016, suivie par quatre personnes pour la formation professionnelle.

### ***Place et rôle de chacun dans la paroisse par rapport à la catéchèse***

Pour les paroisses ou les régions qui engagent un catéchète professionnel, il est important de définir les modalités de collaboration entre pasteur(s) et catéchète(s) professionnel(s). Il y a deux possibilités :

- pasteur et catéchète professionnel travaillent en duo dans un même cycle partageant la responsabilité de ce cycle
- pasteur et catéchète professionnel se répartissent la responsabilité des différents cycles ; ils veillent ensemble à la cohérence des trois cycles mais sont chacun responsables de leur(s) cycle(s).

Un organigramme définit la « voie hiérarchique » selon les deux possibilités : voir annexe 1.

Un schéma représente les différents niveaux de l'organisation de la catéchèse et les personnes impliquées à chaque niveau : voir annexe 2.

### **Conseil de paroisse**

Il est l'autorité de la paroisse et le garant du bon fonctionnement du catéchisme. Son rôle (qui peut être délégué à une commission de catéchèse) est de :

- faire appliquer les principes de la catéchèse des Eglises réformées BE-JU-SO (visée catéchétique)
- mettre en place les moyens nécessaires pour que la catéchèse continue à bien fonctionner dans la paroisse
- soutenir le pasteur et le catéchète professionnel, ainsi que les catéchètes bénévoles et accompagnants dans un esprit constructif
- collaborer à la recherche de catéchètes
- encourager la formation de base des catéchètes bénévoles, puis la formation continue pour tout acteur en catéchèse
- veiller à la résolution des éventuels conflits
- transmettre au pasteur et au catéchète professionnel ce qu'il reçoit de l'arrondissement concernant la catéchèse ; il est un intermédiaire actif.
- veiller à remercier les catéchètes bénévoles et les accompagnants de leur travail et à valoriser celui-ci.

## **Pasteur**

Le pasteur partage la mise en œuvre de la visée catéchétique avec le catéchète professionnel, en accord avec le conseil de paroisse. Il gère tous les cycles (moyens, organisation, informations, planification, etc.) en collaboration avec le catéchète professionnel. Avec une équipe de bénévoles, il vit un catéchisme selon les principes de la catéchèse de notre Eglise.

En dehors de ses autres activités dans la paroisse, son rôle en catéchèse est de :

- faire vivre un catéchisme selon les principes de la catéchèse de notre Eglise
- collaborer avec le catéchète professionnel
- être un soutien pour les bénévoles et collaborer avec eux
- être un moteur dans la dynamique de la catéchèse
- rechercher de nouveaux catéchètes si le besoin s'en fait sentir
- encourager les catéchètes et accompagnants à se former (formation de base et formation continue)
- permettre la découverte de nouvelles séquences
- être une personne ressource
- être un relais entre le conseil de paroisse, les catéchètes, les parents et les catéchumènes
- être connu des catéchumènes.

De manière spécifique, son rôle est de :

- apporter ses compétences théologiques
- être le relais entre la catéchèse (et ses acteurs) et les autres secteurs de la paroisse

## **Catéchète professionnel**

Il a suivi la formation de catéchète professionnel organisée par la Comcat. Il est nommé par le conseil de paroisse en accord avec le pasteur ; il peut être engagé par une ou plusieurs paroisses selon les accords. Son cahier des charges tient compte de ses compétences (voir page 6) et est défini avec le pasteur et le conseil de paroisse. Il peut fonctionner dans les trois cycles.

Il partage la mise en œuvre de la visée catéchétique et la gestion de tous les cycles (moyens, organisation, informations, planification, etc.) avec le pasteur, en accord avec le conseil de paroisse

Son rôle est de :

- faire vivre un catéchisme selon les principes de la catéchèse de notre Eglise
- collaborer avec le pasteur
- être un soutien pour les bénévoles et collaborer avec eux
- être un moteur dans la dynamique de la catéchèse
- rechercher de nouveaux catéchètes si le besoin s'en fait sentir
- encourager les catéchètes et accompagnants à se former (formation de base et formations continues)
- permettre la découverte de nouvelles séquences
- être une personne ressource
- être un relais entre le conseil de paroisse, les catéchètes, les parents et les catéchumènes
- être connu des catéchumènes.

De manière spécifique, son rôle est de :

- apporter ses compétences en dynamique de groupe
- participer activement aux activités paroissiales touchant à la catéchèse

### **Catéchète bénévole**

Il a suivi la formation de catéchète bénévole organisée par la Comcat et dispose d'une offre de formation continue; ces formations sont payées par sa paroisse. Il définit son engagement au début de chaque année. Il peut s'adresser au responsable de son cycle de catéchisme à tout moment.

Son rôle est de :

- être actif, en fonction de ses compétences et de ses disponibilités, dans les rencontres avec les catéchumènes et lors de la préparation de celles-ci ; il veille à les vivre selon les principes catéchétiques de notre Eglise
- privilégier la création de liens avec les catéchumènes
- apporter ses propres compétences
- collaborer avec le pasteur et le catéchète professionnel ; il peut s'adresser à eux à tout moment.

### **Accompagnant**

Les anciens catéchumènes peuvent participer au catéchisme en tant qu'accompagnants.

Le rôle et la responsabilité de l'accompagnant doivent être définis et expliqués par le/les responsable/s du cycle où il est engagé.

Actuellement certaines formations d'accompagnants sont proposées au niveau local ou régional.

L'expérience montre que son rôle est important en particulier en tant que :

- intermédiaire entre les catéchumènes et les adultes
- moteur dans la dynamique du groupe et dans sa motivation.

## **Compétences des catéchètes professionnels**

Le/la catéchète professionnel/le est capable de

### **organiser la catéchèse d'une paroisse :**

- mettre sur pied un programme de catéchisme en accord avec la catéchèse de l'USBJ
- établir et gérer un calendrier en collaboration avec les autres acteurs de la catéchèse, tout en tenant compte des diverses activités de la paroisse
- produire des documents pour l'information aux catéchumènes et aux familles
- organiser concrètement les activités catéchétiques

### **enseigner dans les trois cycles de catéchisme :**

- animer un groupe de catéchisme
- enseigner dans l'esprit de la catéchèse de l'USBJ (être chercheur dans une équipe de chercheurs)
  - o veiller au respect de l'aspect multitudiniste de notre Eglise
- fonctionner dans les trois cycles en utilisant de manière adéquate les méthodes pédagogiques pour chaque âge
  - o raconter et expliquer un texte biblique
  - o apporter des connaissances théologiques élémentaires
- concevoir une séquence de catéchisme
  - o créer, rechercher et adapter de nouvelles séquences en vue d'un objectif pédagogique
  - o évaluer une séquence

### **travailler en équipe :**

- soutenir et motiver l'équipe catéchétique
- animer une séance de travail
- créer et développer un réseau avec les équipes catéchétiques des autres paroisses
- s'impliquer et participer activement aux activités paroissiales touchant à la catéchèse
- favoriser le dialogue et être à l'écoute
- créer un cadre catéchétique attrayant

### **accompagner les catéchumènes :**

- encadrer des groupes de catéchumènes, enfants ou ado
- assurer son rôle d'animateur dans un groupe d'enfants ou d'adolescents
- animer des discussions sur des thèmes théologiques et existentiels
- gérer les tensions et les conflits
- gérer les différences pour donner une place à chacun
- assurer le suivi des catéchumènes
- favoriser le dialogue et être à l'écoute

## **Sacrements et cultes dans le cadre de la catéchèse : recommandations de la Comcat**

Sacrements, actes ecclésiastiques et annonce de l'Évangile sont de la responsabilité du pasteur.

Dans le cadre de la catéchèse pourtant, la question de la participation du catéchète professionnel peut se poser, le Règlement ecclésiastique laissant la possibilité à des personnes non consacrées au ministère pastoral de célébrer exceptionnellement des cultes et des sacrements.

Articles du Règlement : 24 et 25, 34, 42, 64. Voir également l'ordonnance sur les cultes et actes ecclésiastiques accomplis par des personnes non consacrées au ministère pastoral (RLE 45-010).

Recommandations de la Comcat :

- culte pour catéchumènes :
  - le pasteur est responsable de la préparation et de la présidence du culte
  - dans le cas d'un culte pour une année de catéchisme où fonctionne le catéchète professionnel, le pasteur veille à associer le catéchète à la préparation du culte et à son déroulement
  - dans le cadre des camps et des rencontres de catéchisme, le catéchète professionnel peut présider une célébration sans la présence d'un pasteur
  
- sainte cène :
  - le pasteur est responsable de la célébration de la sainte cène
  - dans le cas d'un culte avec sainte cène pour une année de catéchisme où fonctionne le catéchète professionnel, le pasteur peut proposer au catéchète de l'assister dans la liturgie de sainte cène
  - dans le cadre des camps et rencontres de catéchisme, le catéchète professionnel peut – en accord avec le conseil de paroisse et le pasteur – célébrer la sainte cène sans la présence d'un pasteur
  
- culte de confirmation :
  - le pasteur et le catéchète professionnel collaborent à la préparation, à la construction et à l'animation du culte de confirmation
  - sauf exception, le pasteur préside la cérémonie
  
- baptême de catéchumènes :
  - le pasteur est responsable de la célébration d'un baptême
  - dans le cas d'un culte avec baptême d'un catéchumène d'une année de catéchisme où fonctionne le catéchète professionnel, le pasteur peut proposer au catéchète de l'assister dans la liturgie de baptême
  - le baptême étant un acte communautaire, nous recommandons de le célébrer lors d'un culte paroissial.



# **Modalités d'engagement des catéchètes professionnels<sup>1</sup>**

## ***Engagement***

Les catéchètes professionnels sont engagés par le conseil de paroisse (les conseils ou la commission de jeunesse régionale s'ils sont engagés par une région).

Le ministère des catéchètes professionnels est reconnu par l'Eglise. Ils en font la demande au Conseil synodal. Le culte de reconnaissance de ministère a lieu lors d'un synode d'arrondissement.

Pour porter le titre de « catéchète professionnel », leur ministère doit avoir été reconnu (art. 137 et 197 du Règlement ecclésiastique).

Après leur engagement par une paroisse ou une région, ils sont installés lors d'un culte paroissial ou régional (art. 138).

## ***Salaire***

La paroisse a la charge du salaire du catéchète professionnel.

La classe de traitement des catéchètes professionnels est la classe 17 du barème cantonal.

Augmentation de 2 échelons par année jusqu'à l'échelon 24, puis de 1 échelon par année.

Les paroisses sont libres de donner un traitement de base supérieur pour tenir compte de la formation préalable des catéchètes (par exemple pour une formation pédagogique) ou de leur responsabilité (classe 18 ou 19)<sup>2</sup>.

## ***Taux d'occupation***

Le taux d'occupation du poste de catéchète professionnel est calculé selon son engagement effectif. Le document « Calcul du temps de travail selon les lignes directrices pour le travail d'enseignement de l'USBJ » peut aider à définir le temps de travail du catéchète : annexe 3.

Un taux de 100 % correspond à 1907 heures par année. Auxquelles il faut encore déduire une semaine pour la formation continue.

Calcul pour 100 % : (52 semaines x 42 heures) – (5 x 42 heures de vacances) – (8 de jours de congé officiels 8 x 8.4 h)<sup>3</sup>.

Droit aux vacances : 25 jours jusqu'à 49 ans / 28 j. de 50 à 59 ans / 33 j. à partir de 60 ans.

## ***Cahier des charges***

Le conseil de paroisse établit un cahier des charges pour le catéchète professionnel en s'appuyant sur la liste des compétences fournie par la Comcat (voir le chapitre « compétences des catéchètes professionnels » de ce dossier) et en tenant compte du taux d'occupation auquel le catéchète est engagé.

---

<sup>1</sup> Vous pouvez obtenir la liste des catéchètes auprès de Alain Wimmer

<sup>2</sup> Voir le document Richtlinien für die Arbeit der Unterweisenden du 26 février 2016, art. 3.2.3 : KES/RLE 44.020

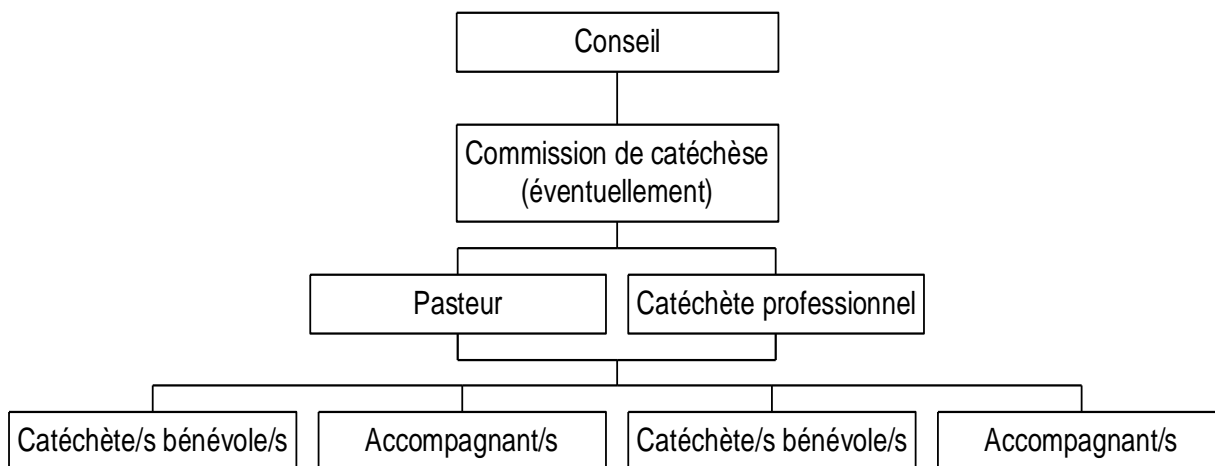
<sup>3</sup> Calcul défini dans le même document

## Annexes

### Annexe 1 : organigramme

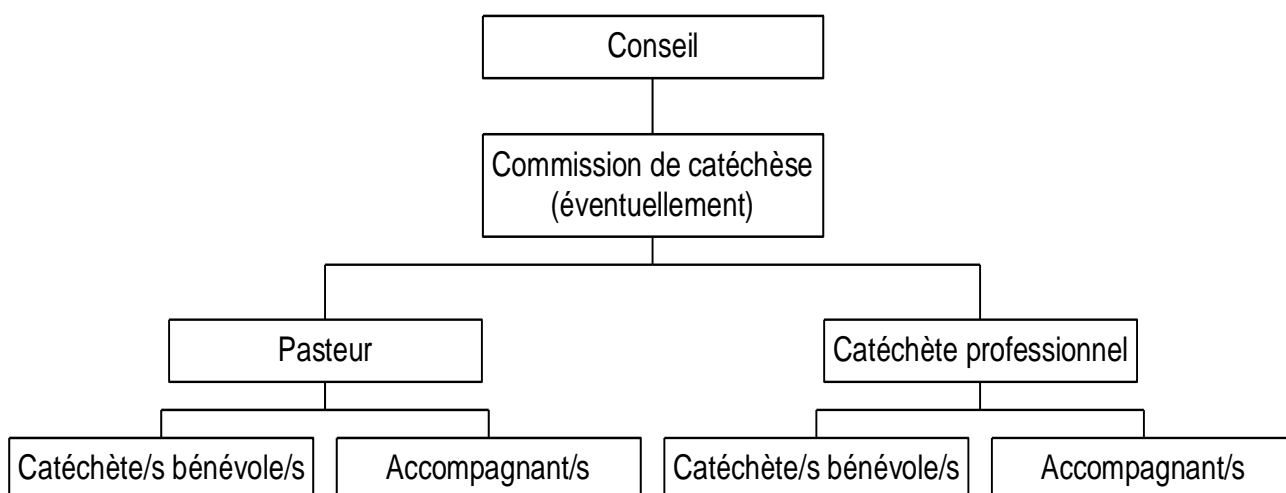
#### Organigramme et voie de service

Pasteur et catéchète professionnel travaillent en duo dans un même cycle.



#### Organigramme et voie de service

Pasteur et catéchète sont responsables de leur propre cycle.

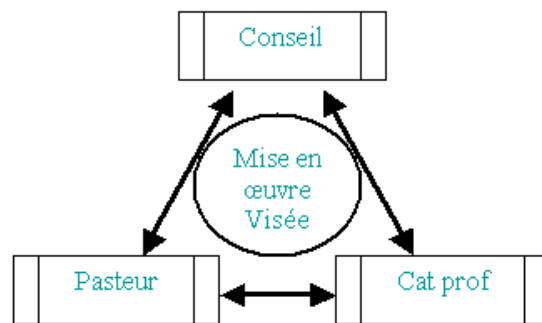


**Annexe 2 : schéma des niveaux d'organisation**

**VISEE**



**STRATEGIE**



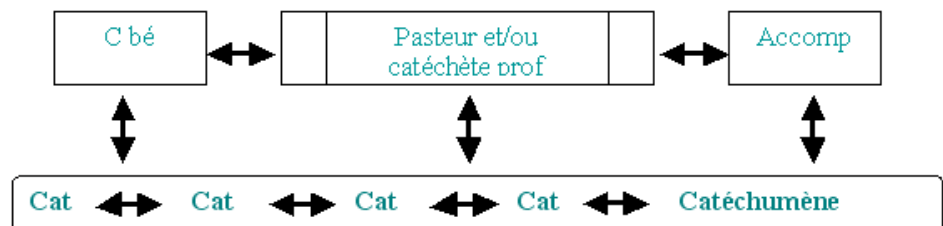
**ORGANISATION**



**PREPARATION**



**CATECHESE**



## **Annexe 3 : calcul du temps de travail selon les lignes directrices pour le travail d'enseignement de l'USBJ**

Quelques chiffres permettant de quantifier l'offre catéchétique faite aux catéchumènes (en leçons) et le temps de travail impliqué (en heures)

Travail pour une leçon (préparation incluse):		2 h
Travail auprès des parents:	information	2 h
	visite	2 h
Jour plein de camp	direction	20 h
	si second professionnel co-direction	15 h
Culte d'année de catéchisme:		15 h
si second professionnel	participation	2 h
	collaboration	5 h
Fête de confirmation		20 h
Administration et coordination		selon temps de travail effectif
Entretiens et conseils (parents, catéchumènes, etc.)		selon temps de travail effectif
Mandats particuliers		selon temps de travail effectif
<i>Tenir compte encore du temps pour la formation continue et la spiritualité personnelle</i>		

<b>Exemples</b>	Leçons pour catéchumènes	Heures de travail pour catéchète
Rencontre de 1 heure	1	2
Rencontre de 2 1/2 heures	3	6
Rencontre de 4 heures	4	10
Un week-end (9h à 15h)	9	30
Un jour de camp de plusieurs jours : par jour de camp	6	20
Un culte d'année	1	15
Confirmation	1	20

### **Rappel des exigences en leçons pour le parcours catéchétique**

Cycle I	(3H - 6H)	20 - 50 leçons
Cycle II	(7H - 9H)	30 - 60 leçons
Cycle III	(10H - 11H)	70 - 110 leçons

Le parcours catéchétique doit comprendre : au minimum 140 leçons et au maximum 220 leçons

La dernière année (11H) doit comprendre : au minimum 50 leçons

**N.B.:** Ces chiffres peuvent aider à:

- \* organiser la catéchèse paroissiale sur 9 ans
- \* structurer le parcours catéchétique des catéchumènes
- \* estimer les heures de travail que ce parcours implique.

Mais ces chiffres ne justifient aucun "carnet comptable" du catéchumène.